



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter du secteur concerné (Zone 3R-20, 3R-21, 3R-21-1, 3C-22)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

1. QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare a adopté le projet de règlement suivant :
 - ✓ **Premier projet – Règlement 792-2020, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de créer la zone 3-R-21-2 à même la zone 3R-21 afin de permettre les habitations bifamiliales isolées et d'ajouter des dispositions spécifiques à cette zone.**
2. QUE le projet de règlement 792-2020, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le mardi 27 octobre 2020, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale.
3. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
4. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. Que les zones concernées sont : 3R-20 (4^e Avenue et une partie de l'avenue des Érables), 3R-21 (l'avenue des Feuillus), 3R-21-1 (une partie de la rue des Érables) et 3C-22 (une partie sud-ouest de la route Sainte-Béatrix),
6. **COVID-19**

Consultation du règlement – Les bureaux municipaux sont fermés au public. Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la Municipalité www.saintambroise.ca ou communiquer avec le soussigné au numéro 450-755-4782 au poste 102.

Assemblée publique – Les citoyens qui désirent assister à l'assemblée doivent s'inscrire au 450-755-4782 poste 104, ou par courriel à greffe@saintambroise.ca, avant 9 h le 27 octobre 2020. Prendre note que dans le contexte actuel, le nombre de personnes pouvant être présent dans l'immeuble est limité à 9 citoyens à la fois avec le couvre visage. Advenant un nombre supérieur de personnes, il y aura une prolongation des heures pour la consultation publique jusqu'à 20 h 30 ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus personne en attente dans la file. Pour les citoyens qui ne peuvent se présenter à l'assemblée de consultation, nous vous invitons à transmettre vos questions ou commentaires par courriel à greffe@saintambroise.ca ou par la poste avant 9 h le 27 octobre 2020.

Ces circonstances sont mises en place pour le respect des normes de distanciation sociale.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 8^e JOUR D'OCTOBRE 2020.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

